

Enseignement libre subventionné

ENGAGÉ·E À TITRE DÉFINITIF
pour une partie de charge ?



ENGAGÉ·E À TITRE DÉFINITIF
dans l'enseignement spécialisé
ou en encadrement différencié ?



**VOUS DÉSIREZ ÉTENDRE VOTRE CHARGE
À TITRE DE TEMPORAIRE
EN 2025-2026 ?**

**Demandez à figurer dans le
CLASSEMENT DES TEMPORAIRES PRIORITAIRES.**

Demande écrite auprès
de votre Pouvoir organisateur.
S'assurer d'avoir un accusé de réception.



www.lacsc.be/csc-e/fiches-infos

Consultez notre fiche pratique N°1 :
«Priorité à l'emploi dans l'enseignement libre»

**VOUS DÉSIREZ SOLLICITER UNE
AFFECTATION PRIORITAIRE
POUR 2025-2026 ?**

**Introduisez votre demande
à l'aide du formulaire ad hoc.**

Envoi recommandé au(x) Président(s)
de la (des) CZA concernée(s).
Copie adressée à votre PO.

www.lacsc.be/csc-e/priorites-LS



En savoir plus ?



www.lacsc.be/csc-e/aff-prioritaires-LS

Un article détaillé est également paru dans le
CSC-EDUC du mois de mars au sujet de ces deux
opérations statutaires.